

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS « NOËL 2019 AVEC GERLAND COMMERCES »

### ARTICLE 1 : OBJET

L'Organisateur, l'association Gerland Commerces, dont le siège se situe 12 place des pavillons à Lyon (69007) organise un jeu avec un tirage au sort, gratuit et sans obligation d'achat, dans le cadre de l'animation qui se déroulera du 2 au 31 décembre 2019.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu organisé chez les commerçants participants à l'opération (Article 4) est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée à titre habituel et permanent en France, à l'exclusion des membres de Gerland Commerces et de leurs salariés, aux prestataires de Gerland Commerces et à toute personne ayant participé à la mise en œuvre de ce jeu.

Une seule participation par personne majeure est autorisée (même nom, même prénom, même adresse).

La participation est strictement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Dans l'hypothèse de plusieurs participations d'une même personne dans le cadre du jeu concours, les bulletins de participation de cette personne après vérifications seront purement et simplement rejetés. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination immédiate du participant et l'annulation des éventuels gains. Le participant ne pourra pas se retourner contre l'Organisateur.

### ARTICLE 3 : MECANIQUE DU JEU

Pour participer à ce jeu, il faut se rendre devant toutes les vitrines des commerces participants (Article 4) pour collecter les chiffres qui sont peints sur les vitrines. Chaque chiffre doit être additionné, le résultat étant le « nombre mystère » à saisir sur le site [www.gerlandcommerces.fr](http://www.gerlandcommerces.fr) pour participer au Jeu Concours.

### ARTICLE 4 : COMMERCES PARTICIPANTS

Casino	64-68 allée d'Italie	Le Fournil de Gerland	223 rue Marcel Mérieux
L'Heure de Manger	71 allée d'Italie	Histoire de permis	229 rue Marcel Mérieux
Dr Forsans	4 place des pavillons	Le Venezia	237 rue Marcel Mérieux
l'Opticien	12 place des pavillons	Au Bureau	243 rue Marcel Mérieux
Cordonnerie Rive Gauche	16 place des pavillons	L'Huitrier	245 rue Marcel Mérieux
444 Studio	19 place des pavillons	Ibis	246 rue Marcel Mérieux
Victor & Cie	27 place des pavillons	Styles and Cut	261 avenue Jean Jaurès
Delizie Italiane	27 place des pavillons	Optique Gerland	264 avenue Jean Jaurès
Pharmacie Breiffelth	7 rue Jacques Monod	Franck Brevi	266 avenue Jean Jaurès
CIC	32 rue Jacques Monod	Maison Achard	271 avenue Jean Jaurès
Cyrrill Coiffure	3 rue Challemel Lacour	BB fleurs	277 avenue Jean Jaurès
Pharmacie Bouvier	154 rue Marcel Mérieux	Super U	113 boulevard Yves Farge
Optic 2000	214 rue Marcel Mérieux	Class Croute	35 avenue Debourg
Aviva Assurances	217 rue Marcel Mérieux		

### ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les lots distribués à l'occasion du tirage au sort du 8 janvier 2020 sont :

- 1 machine à café automatique DELONGHI Magnifica 4000 avec broyeur d'une valeur de 339€
- 1 console de jeux NINTENDO Switch d'une valeur de 319€

Le lot attribué est personnel au gagnant et non cessible. Il ne pourra faire l'objet d'aucun échange total ou partiel ou d'une quelconque contrepartie, même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

## **ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS**

Le tirage au sort aura lieu mercredi 8 janvier 2020 à 19h30.

Les 2 gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant sélectionné le bon « nombre mystère » sur le site [www.gerlandcommerces.fr](http://www.gerlandcommerces.fr).

Les 2 gagnants seront contactés au plus tard le 18 janvier 2020 par courrier les informant de leur gain. Les autres participants, non gagnants, ne seront pas contactés.

Chaque gagnant devra se présenter en personne avec sa pièce d'identité et le courrier qu'il aura reçu de Gerland Commerces chez « l'Opticien », 12 place des pavillons, 69007 Lyon pour récupérer son lot.

Le lot sera uniquement remis au gagnant dont le nom et l'adresse sont identiques avec les noms et adresse communiqués lors de l'inscription au jeu. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettraient pas de contacter le gagnant, entraîneraient l'annulation de la participation et du lot concerné.

Le lot devra être réclamé avant le 31 mars 2020. Après cette date il sera annulé et aucun nouveau tirage ou dédommagement ne pourra être réclamé par les gagnants ou les participants au Jeu Concours.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE**

Il ne sera répondu à aucune demande concernant le Jeu Concours ou l'interprétation du présent règlement. Le fait de participer au Jeu Concours implique l'acceptation pure et simple de son règlement dans son intégralité.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le Jeu Concours si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité et le bon déroulement du Jeu Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 8 : UTILISATION DES DONNEES NOMINATIVES – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser les informations nominatives recueillies lors de ce jeu selon les modalités prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978. Conformément à cette loi, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées à l'Organisateur dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite adressée à Gerland Commerces 12 place des pavillons 69007 Lyon.

## **ARTICLE 9 : DEPOT ET COMMUNICATION DU PRESENT REGLEMENT DE JEU**

Le règlement complet est consultable sur le site internet [www.gerlandcommerces.fr](http://www.gerlandcommerces.fr) durant la période du Jeu Concours et peut également être obtenu gratuitement sur simple demande chez « l'Opticien », 12 place des pavillons, 69007 Lyon.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2019.